

## Y aura-t-il une vie après les boues rouges ?



L'usine d'alumine de Gardanne produit un résidu : les boues rouges. Une partie est rejetée en mer. / PHOTO SOPHIE SPITÉRI

Un collectif d'associations écologistes, d'ONG et d'élus locaux a décidé de monter au créneau afin d'obtenir l'arrêt complet à la date prévue (fin 2015), des déversements de "boues rouges" à proximité du Parc national des Calanques. Un rassemblement est prévu le vendredi 9 novembre à 16h, à l'entrée de la calanque de Port-Miou, en présence des deux députés européens (Europe écologie) Michèle Rivasi et José Bové, ainsi que des membres des ONG Sea Shepherd et les Amis de la Terre.

Le collectif affirme que, depuis près de 50 ans, les résidus industriels issus de la fabrication de l'alumine par l'usine de Gardanne (Groupe Pechiney, puis Rio Tinto Alcan et aujourd'hui Alteo) sont rejetés en mer, près de 30 millions de tonnes de boues rouges se sont accumulées au large de Cassis, par 320 m de fond, dans la fosse de Cassidaigne. Des boues constituées pour l'essentiel de fer, de résidus d'alumine, de titane

et de chrome et dans une moindre mesure de zinc, plomb, cuivre, nickel et arsenic.

S'appuyant sur les conclusions de "plusieurs chercheurs qui tiennent à rester anonymes", le collectif estime qu'après l'arrêt des rejets, la vie va à nouveau se développer sur les fonds marins couverts de boues rouges. Or le plancton comme les espèces pélagiques et les poissons vont absorber et concentrer ces métaux lourds par bioaccumulation, avec les risques sanitaires possibles, sinon probables, que cela implique pour l'homme.

Le collectif rappelle qu'à la fin 2015-début 2016, il est prévu que les rejets seront stockés à terre puis transformés en produits réutilisables dans les secteurs du BTP et de l'horticulture. Et demande donc qu'une étude d'impact scientifique et radiologique puisse déterminer la dangerosité de chaque produit qui sera issu de la valorisation des déchets.

Philippe GALLINI

# L'autre "nounou" qui jouait avec la clandestinité

Le deuxième procès de crèche illégale à Marseille s'ouvre aujourd'hui

Monique ne s'en est pas trop mal sortie. Elle a perdu sa crèche, illégalement lui a-t-on dit, mais retrouvé son appartement du cours Franklin-Roosevelt. Le 17 octobre, cette "nounou" de 59 ans a été condamnée à 12 mois de prison avec sursis et à une amende de 13.000 euros. Dès aujourd'hui, c'est Hélène qui va se retrouver sur le gril devant la sixième chambre du tribunal correctionnel de Marseille pour une nouvelle affaire de crèche clandestine mise au jour en juillet dernier.

Hélène accueillait quatorze enfants âgés de 9 mois à 3 ans dans son appartement de 130 mètres carrés de la Canebière, en plein centre de Marseille. Au seuil de l'été, les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général des Bouches-du-Rhône avaient alerté le parquet sur l'existence de cette structure en marge de la loi. Une procédure pour "travail illégal par dissimulation d'activité, escroquerie et fraude fiscale" avait été ouverte et confiée à la brigade du travail dissimulé de la Sûreté départementale de Marseille.

La suspecte était assistante maternelle depuis trente-trois ans, mais elle n'était pas détentrice de l'agrément exigé par les autorités administratives et sanitaires. Hélène avait ouvert à deux reprises en 2001, puis en 2006, une crèche illégale, mais



La crèche clandestine accueillait 14 enfants sans autorisation au 52 la Canebière. / PHOTO BRUNO SOUILLARD

chaque fois les services de la PMI l'avaient rappelée à l'ordre. Sa troisième tentative l'a conduite en correctionnelle.

Les parents payaient 450 euros par mois pour la garde de leur enfant. Au fil des mois, le bouche-à-oreille avait fait son œuvre. La structure, très prisée des travailleurs sociaux, des enseignants et des intermittents du spectacle, fonctionnait avec l'aide rémunérée, mais non déclarée, de la gérante et de quatre autres personnes.

Les cinq employés étaient payés par les parents à l'aide de chèques emploi-service, dont une partie était ensuite remboursée par la Caisse d'allocations familiales et déductible des impôts.

"Il y a un problème de garde et un problème de fraude. On est dans le même cas de figure que le précédent", explique-t-on au parquet de Marseille, qui fustige "un détournement de dispositif subventionné". Comme dans l'affaire de la première crèche,

mise au jour le 27 juin et fermée depuis, les parents n'ont pas été poursuivis en correctionnelle, mais ils devront rembourser les avantages indûment perçus. Étonnant, avait-on dit, lors du premier procès.

### "L'hypocrisie de la PMI"

C'est ainsi. Le procureur a l'opportunité des poursuites. Certains se sont souvenus que dans l'affaire des comptes de l'OM, sur une tout autre planète, on avait stigmatisé et jugé les agents de joueurs, pas les joueurs eux-mêmes qui en avaient pourtant tiré de jolis profits.

Marseille compte environ 33 000 enfants de moins de trois ans. À la mairie, on affirme "ne pas avoir à rougir" de l'offre marseillaise proposée en matière d'accueil des nourrissons. La ville compte, selon elle, 15 728 places, tous modes de garde confondus, dont 2 756 dans les 63 crèches municipales.

La nounou encourt jusqu'à trois ans de prison au titre du "travail illégal par dissimulation d'activité". Son avocat, M<sup>e</sup> Arié Goueta, a plusieurs fois dénoncé "l'hypocrisie de la PMI qui feint de découvrir chaque fois de nouvelles structures". "Le système arrangeait tout le monde et il y avait moyen de découvrir les choses bien avant", plaide-t-il. Le jugement devrait être mis en délibéré à une date proche.

Denis TROSSERO

## Avec les métiers de l'agriculture, nourrissez la croissance économique française.



BABEL - Photo: Olivier Foulon



Cindy, agent d'élevage laitier, fait partie d'un secteur clé de notre économie : la production agricole dégagé un chiffre d'affaires annuel de 65 milliards d'euros.\*

LES METIERS DE L'AGRICULTURE. ILS FONT TOURNER LA TERRE.

\*Sources : Eurostat 2010



lesmetiersdelagriculture.com